

Guide étape par étape pour l'obtention de la reconnaissance professionnelle

Membre du comité d'examen



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE
PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE
MINIÈRE CANADIENNE

MHR | CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Étape 1



Réception et lecture des documents fournis par le Conseil RHiM

1. **Normes professionnelles canadiennes (NPC) pour votre profession** – Après la présentation des NPC dans le cadre de la formation des évaluateurs en milieu de travail, familiarisez-vous avec les NPC liées à la profession que vous évaluez. Les NPC établissent des points de référence clairs et objectifs en matière d'aptitudes et de connaissances nécessaires à l'exécution des tâches liées à une profession. Autrement dit, elles décrivent les compétences que doit posséder un travailleur qualifié dans l'exécution de son travail.
 - Lorsqu'une tâche ou un domaine de compétence n'est pas inclus dans une NPC, les détails sur cette tâche ou ce domaine ne figurent pas dans la NPC. Dans ce cas, la tâche ou le domaine sera remplacé par une remarque indiquant que ce dernier ne s'applique pas à la NPC (il se peut donc qu'il y ait rupture dans la séquence numérique).
 - Pour en savoir plus sur une tâche ou les critères à respecter afin qu'un travailleur soit considéré comme étant pleinement qualifié, veuillez consulter la section pertinente dans les NPC, qui présente les sous-tâches détaillées ainsi que des exemples de renseignements supplémentaires à fournir pour appuyer la demande.

Étape 2



Évaluation indépendante de la demande de reconnaissance professionnelle

1. **Évaluez le dossier d'évaluation (DdE)** – Chaque candidat doit remplir un formulaire de DdE lorsqu'il dépose une demande de reconnaissance professionnelle. Le Conseil RHiM examine le DdE pour déterminer s'il est complet avant de l'envoyer aux membres du comité d'examen.
 - En se servant du formulaire d'évaluation fourni par le Conseil RHiM, le membre du comité d'examen documentera individuellement son évaluation du DdE et déterminera si les éléments probants sur la formation et l'expérience de travail font preuve d'un niveau adéquat de compétence et d'expérience pour chaque tâche.
 - Il doit pour ce faire tenir compte de tous les documents pertinents à l'appui énumérés dans le DdE. En tout temps durant le processus d'évaluation, une copie de ces documents ou des renseignements complémentaires pourraient être demandés pour mieux soutenir et éclairer les décisions définitives.
 - Le DdE peut faire état de l'ensemble des expériences que le candidat a acquises tout au long de sa carrière dans l'industrie minière (et pas seulement dans le cadre de son emploi actuel).
2. **Formulaire de références**
 - Ce formulaire devra être rempli par trois (3) professionnels que le candidat aura choisis. Il doit s'agir d'un superviseur, d'un formateur, d'un pair ou d'un évaluateur en milieu de travail.
 - Les membres du comité d'examen tiennent compte du point de vue de ces professionnels dans le cadre de l'évaluation globale de chaque demande de reconnaissance professionnelle.

Étape 3



Envoi des évaluations indépendantes au bureau du registraire du Conseil RHiM

Envoyez le DdE dûment rempli au bureau du registraire à l'adresse certification@mihc.ca.

Étape 4



Évaluation collaborative

1. Le Conseil RHiM compile les trois évaluations indépendantes, qu'il résume aux membres du comité d'examen.
2. En cas de demande de renseignements supplémentaires ou de divergences entre les évaluations des trois membres du comité, ceux-ci devront discuter au moyen d'une téléconférence ou d'une chaîne de courriels. Les trois membres du comité d'examen doivent travailler étroitement ensemble, de pair avec le bureau du registraire du Conseil RHiM, pour réaliser une évaluation objective et approfondie de chaque demande et prendre une décision unanime quant aux résultats de l'évaluation.
3. Le candidat sera informé de la décision relative à sa reconnaissance professionnelle. S'il l'obtient, il recevra tous les documents d'attestation pertinents.

Exemple d'un DdE dûment rempli

Ci-après, vous trouverez un exemple de dossier d'évaluation (DdE) dûment rempli. Les renseignements fournis doivent clairement montrer que le candidat possède les aptitudes et les connaissances nécessaires pour être considéré comme un travailleur qualifié. Le DdE est un document clé sur le niveau de compétence du candidat qui sert à générer la version définitive du passeport des compétences.

Si le candidat possède déjà une reconnaissance professionnelle du Conseil RHiM pour une autre profession et demande la certification pour une deuxième profession, il suffit de fournir les renseignements nécessaires pour montrer son niveau de qualification. Assurez-vous d'indiquer clairement la reconnaissance professionnelle obtenue pour chacune des tâches, comme dans l'exemple suivant :

Reconnaissance professionnelle de niveau 1, mineur de fond

11 janvier 2013

N° de certificat : UGM1-00042

Dans le DdE, veuillez indiquer la signification des acronymes au moins à une reprise, comme dans les exemples suivants :

- PRPMC (Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne)
- SST (Santé et sécurité au travail)

Domaine de compétence 1 : Politiques et législation

Compétence	Tâche	Description de tâche	Est inexpérimenté	Est compétent
Politiques et législation	1.1	Se conformer aux politiques et aux directives de l'entreprise (Cochez la case adéquate et fournissez un exemple d'exécution de la tâche.)		☒

Description de la formation ou de l'expérience de travail pertinente

- Connaissance et application de la politique sur l'équipement de protection individuelle (ÉPI) de l'entreprise
- Connaissance et réalisation des vérifications dans le cadre des inspections des dispositifs de cadenassage et des grisoumètres
- Connaissance et application de la politique de signalement d'incidents au sein de l'entreprise
- Formation des nouveaux employés sur les politiques et directives de l'entreprise (consultation et compréhension)

Compétence	Tâche	Description de tâche	Est inexpérimenté	Est compétent
Politiques et législation	1.2	Comprendre et respecter les lois et règlements du travail en vigueur (Cochez la case adéquate et fournissez un exemple d'exécution de la tâche.)		☒

Description de la formation ou de l'expérience de travail pertinente

- Connaissance et application des règlements concernant le signalement des déversements et des accidents de travail
- Présentation du volet de santé et sécurité au travail de la loi sur les mines de la Colombie-Britannique
- Certificat de superviseur de mine de la Colombie-Britannique (1993-07-05)
- Certificat de contremaître de mine souterraine de la Colombie-Britannique (1999-11-09)

Exemples des renseignements pouvant figurer dans la section Notes

Ci-après, vous trouverez des exemples de renseignements supplémentaires qui pourraient figurer dans la section Notes, laquelle se trouve à la fin du DdE.

NOTES : Exemples pour les formateurs de l'industrie

Liste des acronymes :

- PZI : Processus visant zéro incident
- CAT : Caterpillar inc. (entreprise de matériel)
- VI : Vêtements ignifugés

Connaissance du matériel : (connaissance et utilisation des outils suivants)

- Permis de conduire de classe 1 pour les véhicules légers/lourds (instructeur)
- Reconnaissances professionnelles de Caterpillar inc.

Certificats et documents de formation : (documents fournis sur demande)

- Certificat sur les processus visant zéro incident (1999-12-02)
- Certificat de formation des formateurs de l'entreprise IVES (2010-06-22)
- Évaluation du rendement de fin d'année (2016)

Exemples d'outils conçus ou utilisés en milieu de travail :

- Notes sur les quarts qui se chevauchent
- Documents de formation (présentation PowerPoint, plan de formation)
- Registre des observations sur le terrain (gabarit)

NOTES : Exemples pour les superviseurs de premier niveau

Liste des acronymes :

- SST : Santé et sécurité au travail
- PE : Pratiques exemplaires

Connaissance du matériel : (connaissance et utilisation des outils suivants)

- Permis de conduire de classe 1 pour les véhicules légers/lourds (instructeur)

Certificats et documents de formation :

- Formation sur la supervision de CanScott (2008-08-01)
- Reconnaissance professionnelle de niveau 2, mineur de fond (11 janvier 2013); n° de la reconnaissance professionnelle du Conseil RHiM : UGM1-00042

Exemples d'outils conçus ou utilisés en milieu de travail :

- Notes sur les quarts qui se chevauchent ou le plan de production hebdomadaire
- Registre des observations sur le terrain (gabarit)
- Outils de planification pour les activités des quarts de travail ou outils d'établissement d'horaires

NOTES : Exemples pour les opérateurs de treuil

Liste des acronymes :

- SST : Santé et sécurité au travail

Connaissance du matériel : (connaissance et utilisation des outils suivants)

- Transporteur d'un treuil (remplacement)
- Formation sur les logiciels propres à l'utilisation d'un treuil

Certificats et documents de formation :

- Programme général sur les installations d'extraction minière de l'entreprise NORCAT
- Certificat médical pour un opérateur de treuil de l'Ontario (billet pour l'utilisation d'un treuil)

Exemples d'outils conçus ou utilisés en milieu de travail :

- Registres, cartes de sécurité ou documents de production



Si vous avez des questions, veuillez écrire à l'adresse
certification@mhr.ca
ou appeler au 613 270-9696 ou au 1 877 424-8913 (sans frais).